



Délibération n° 2017-001  
Comité syndical du 11 octobre 2017

### INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Le comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 11 octobre 2017 à 9 heures, à la Maison du Département, quai Duplex à Quimper

**Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

- Nombre de délégués titulaires présents : 17
- Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 0 représentant 19 voix

**Délégués titulaires présents :** Michel Dion, André Fidelin, Bruno Jullien, Pierre Karleskind, Daniel Le Balch, Erwan Le Floch, Gaël Le Meur, Bruno Le Port, Thierry Mavic, Roger Mellouët, Jocelyne Poitevin, Michaël Quernez, Jean-Marc Tanguy, Nathalie Tanneau, Rayndald Tanter, Christine Zamuner, Nicole Ziegler

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2017 portant création du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille ;

Vu les statuts dudit syndicat ;

Vu les délibérations :

- Des 3 juillet et 4 septembre 2017 du Conseil départemental du Finistère
- Du 23 juin 2017 de la Région Bretagne
- Du 28 septembre 2017 de la communauté d'agglomération Concarneau Cornouaille Agglomération
- Du 18 mai 2017 de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud
- Du 8 juin 2017 de la communauté de communes Cap-Sizun – Pointe du Raz
- Des 1<sup>er</sup> juin et 6 juillet 2017 de la communauté de communes Douarnenez-Communauté

portant désignation de leurs délégués respectifs au sein du comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille ;

après que M. Michel Dion, le plus âgé des membres titulaires, a procédé à l'appel nominal des délégués désignés conformément à l'article 5 des statuts du syndicat et a vérifié que le quorum est atteint ;

après que Monsieur Jean-Marc Tanguy a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents ;

Le Comité syndical

**se déclare installé comme suit**

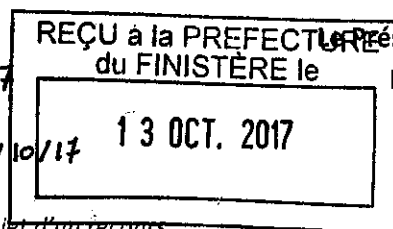
	<b>1° Les représentants du Département du Finistère</b>
<b>Titulaires</b>	BONNARD-LE FLOC'H Frédérique
	MAVIC Thierry

	MELLOUET Roger
	POITEVIN Jocelyne
	QUERNEZ Michaël
	TANGUY Jean-Marc
	TANNEAU Nathalie
	ZIEGLER Nicole
<b>Suppléants</b>	ABIVEN Bernadette
	FRANCOIS Jacques
	GUILLON Didier
	HURUGUEN Armelle
	LE BOURDON Stéphane
	MOULLEC Yvan
	PERON Stéphane
	PLOUHINEC Jocelyne
	<b>2° Les représentants de la Région Bretagne</b>
<b>Titulaires</b>	KARLESKIND Pierre
	LE MEUR Gaël
<b>Suppléants</b>	GHACEM Karim
	JOURDAIN Roland
	<b>3° Les représentants de Concarneau Cornouaille Agglomération</b>
<b>Titulaires</b>	DION Michel
	FIDELIN André
<b>Suppléants</b>	BIGOT Marc
	LE BRETON HELWIG Michelle
	<b>4° Les représentants de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud</b>
<b>Titulaires</b>	JULLIEN Bruno
	LE BALCH Daniel
	TANTER Raynald
	ZAMUNER Christine
<b>Suppléants</b>	BOUGUEON Robert
	BOURHIS Danielle
	JOUSSEAUME Eric
	VIGOUROUX Alain
	<b>5° Les représentants de la communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz</b>
<b>Titulaire</b>	LE PORT Bruno
<b>Suppléant</b>	MARZIN Jean-François
	<b>6° Les représentants de Douarnenez Communauté</b>
<b>Titulaire</b>	LE FLOCH Erwan
<b>Suppléant</b>	PENCALET Françoise

Acte rendu exécutoire le **13/10/17**

Après envoi en préfecture le ...

Et publication ou notification le **13/10/17**



Président du Syndicat Mixte des Ports de  
Pêche-Plaisance de Cornouaille,

Michael Quernez

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours  
devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai  
de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.